

Nevers, le 29 août 2018



**Inspection de l'Éducation Nationale
Nevers Sud Nivernais I
DSDEN de la Nièvre
19 place Saint-Exupéry
CS 70074
58028 NEVERS Cedex**

**NOTE DE SERVICE N° I
(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

C'est une équipe de circonscription en partie renouvelée qui vous souhaite une très bonne rentrée après une période estivale dont j'espère qu'elle aura procuré la détente nécessaire à chacune et chacun d'entre vous.

I/ L'équipe de circonscription

Je souhaite en effet la bienvenue à Laurence Dobinet, notre nouvelle secrétaire, qui prend ses fonctions au 1^{er} septembre à titre définitif.

J'accueille également Natacha Buffet qui remplace, pour l'année 2018/2019, Catherine Fertray appelée à d'autres fonctions. A ce sujet, je la remercie vivement pour l'engagement sans faille qu'elle a témoigné au sein de l'équipe de circonscription et lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours professionnel.

IEN:	Madame Annette GIEN
CPC généraliste:	Madame Natacha BUFFET
CPC EPS:	Madame Anne WAECKERLE
Secrétaire :	Madame Laurence DOBINET
C.P. arts visuels :	Monsieur Philippe THEMIOT
C.P. éducation musicale :	Monsieur Fabien TABUS
E Run :	Madame Mylène DIGAT (mi-temps sur secteur Nevers)
E Run :	Monsieur Frédéric MARCEAU (mi-temps sur secteur Decize)
C.P. numérique éducatif :	Monsieur Marc GARIN

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	: 8h00/12h00 - 13h15/17h45
Mercredi	: 8h00/12h30
Tél Secrétariat de circonscription	: 03.86.93.22.10
COURRIEL	: ien58sn1@ac-dijon.fr

✓ **Enseignants référents (cf carte ci-jointe) :**

Madame Evelyne LOPARD : 07 85 04 85 14

Madame Christine BARTOLO : 06 07 56 13 50

Monsieur Rémy ROESER : 03.86.21.06.12

Monsieur Claude RENAULT : numéro de téléphone en création

II/ Rentrée 2018

1. Evolution des programmes des cycles 2, 3 et 4, nouvel enseignement de chant choral

Des programmes simplifiés et clarifiés pour les cycles 2, 3 et 4, entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 pour le français, les mathématiques, l'enseignement moral et civique. Un document synthétique qui présente les continuités et les changements sera présenté lors de la réunion de rentrée des directeurs. Il sera ensuite disponible sur le site de la circonscription et vous permettra d'ajuster vos progressions.

- ✓ [les programmes d'enseignement concernant le cycle des apprentissages fondamentaux \(cycle 2\), le cycle de consolidation \(cycle 3\) et le cycle des approfondissements \(cycle 4\)](#)
- ✓ [Annexe 1, Cycle 2 \(pdf\)](#)
- ✓ [Annexe 2, Cycle 3 \(pdf\)](#)
- ✓ [Annexe 3, Cycle 4 \(pdf\)](#)
- ✓ [le programme d'enseignement moral et civique](#)

2. 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux

Je vous rappelle que de nouvelles recommandations pédagogiques viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

- [\[Infographie\] 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux](#)
- [Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP : le guide](#)

Vous pouvez retrouver les textes officiels des quatre recommandations pédagogiques en cliquant sur les liens ci-dessous:

- [Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome](#)
- [Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française](#)
- [Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire](#)
- [La résolution de problèmes à l'école élémentaire](#)

Le plan de formation départemental s'adosse à la mise en œuvre des quatre priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux. Il vous sera prochainement communiqué par le biais du site départemental de la DSDEN 58.

3. Les évaluations nationales à la rentrée 2018

Des évaluations nationales auront lieu dans toutes les classes de CP, CE1, 6^{ème}.

Deux évaluations en CP, touchant tous les élèves, auront lieu en septembre et en février. En français, deux séances de 20 minutes avec des exercices de compréhension de phrases à l'oral, de reconnaissance des sons et d'identification de lettres. En mathématiques, une séance de 20 minutes évaluant la construction du nombre, le calcul en ciblant le dénombrement, la décomposition d'un nombre, la connaissance de la ligne numérique.

Les évaluations sont passées sur cahiers d'exercices dans la deuxième quinzaine de septembre.

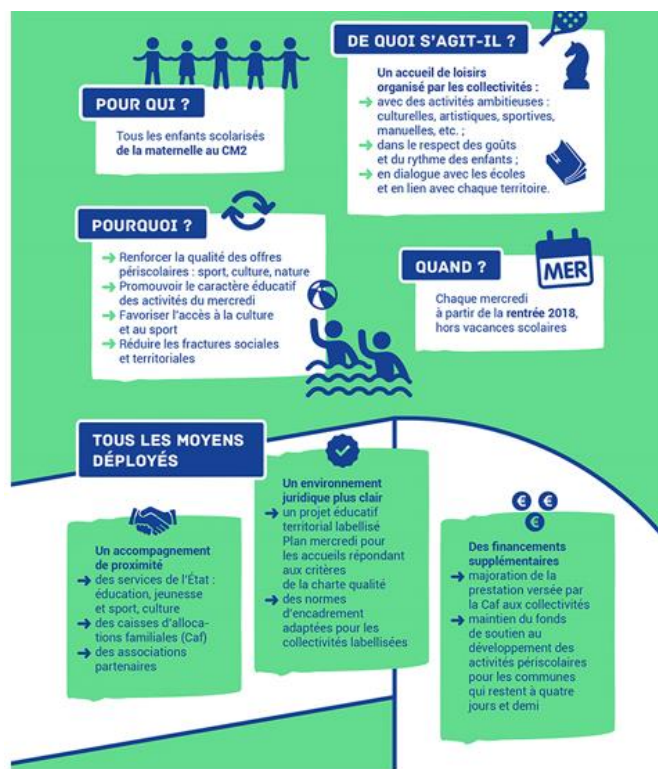
Une **évaluation en CE1** : une seule évaluation est prévue dans le courant de septembre là aussi pour tous les élèves. Elle nécessitera 3 séances de 20 minutes dont deux pour le français. L'évaluation se passe sur cahiers. Les enseignants devront saisir en ligne sur une plateforme nationale les résultats pour chaque élève.

En français les exercices concernent la fluence, la lecture à voix haute, la compréhension de l'écrit, la compréhension orale, la richesse du vocabulaire, l'orthographe. En mathématiques l'évaluation portera sur le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes.

Ces évaluations seront accompagnées de documents élaborés par la DEGESCO, en lien avec le conseil scientifique et la DEPP. Ces documents donneront des pistes pour l'analyse des résultats des élèves et des suggestions d'actions pédagogiques en classe au regard des possibles origines des difficultés repérées.

Les résultats seront diffusés à l'enseignant, à l'inspecteur et aux familles.

4. **Plan mercredi** : dès la rentrée, toutes les communes pourront proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition pédagogique.



III/Projet académique et forum apprenant : le projet académique entre dans une nouvelle phase, celle de l'opérationnalisation.

<http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/leprojetacademique-dijon-academieapprenante/>

En parallèle à la réflexion menée au sein des groupes académiques sur les différentes priorités, vous pouvez participer en vous connectant sur le forum apprenant.

Le forum apprenant est un outil participatif au service de tous les acteurs du système éducatif. Posez des questions, proposez vos retours d'expérience, cliquez sur "J'ai appris" pour signaler les contributions qui vous sont les plus utiles et devenez expert et référent dans vos domaines de compétences.

<http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/forum-apprenant/>

IV/Journée de l'apprendre et des enseignantes et enseignants : première journée académique le vendredi 5 octobre prochain (cf courrier de madame la rectrice daté du 3 juillet)

Cette journée a pour objectif de mettre en place des actions mettant en valeur le plaisir et les interactions pour apprendre ensemble. Vous pouvez vous emparer des pistes proposées.

V/Elections des représentants de parents

Je vous rappelle l'importance d'associer les parents à la vie de l'école. C'est pourquoi les parents doivent être encouragés à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves est essentielle. Pour l'année scolaire 2018-2019, les élections se dérouleront **le vendredi 12 ou le samedi 13 octobre 2018**. Lors de la réunion organisée en début d'année, une information précise sera donnée aux parents d'élèves sur l'organisation de ces élections. Je vous invite à vous reporter au BO n° 28 du 12 juillet 2018 qui fixe les règles précises d'organisation.

Je vous rappelle que le code de l'éducation prévoit, depuis la rentrée 2006-2007, la transmission des coordonnées électroniques des parents d'élèves aux associations de parents d'élèves qui en font la demande. Pour ce faire, vous devez préalablement obtenir l'accord des parents quant à la communication aux associations des informations suivantes : noms, adresses postales et électroniques

VI/ Divers

- **Journée du sport scolaire** : elle aura lieu le mercredi 26 septembre. Dans ce cadre un temps de formation « tennis d'école » sera proposé par l'USEP. Il se déroulera de 9h00 à 12h00 au gymnase A. Croizat à Imphy. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez contacter Anne WAECKERLE.
- **Séances d'agrément** :

Natation	Cyclo	Canoë Kayak
Clamecy jeudi 6 septembre à 10h Decize lundi 10 septembre à 9h Imphy lundi 10 septembre à 14h Nevers mardi 11 septembre à 9h Château Chinon lundi 17 septembre matin Varennes Vauzelles lundi 17 septembre à 14h La Charité jeudi 20 septembre à 14h St Honoré jeudi 20 septembre après-midi	NEVERS , école Guynemer, vendredi 14 septembre à 17h	NEVERS, canoë club, Samedi 08 septembre

- **L'U.S.E.P.** poursuit ses activités : vous pouvez vous renseigner auprès du Comité USEP et du Conseiller Pédagogique EPS.
- **Sécurité dans les écoles** : comme chaque année, les PPMS seront à actualiser.
- **Le plan d'animations pédagogiques** : il décline les 4 priorités nationales et vous a été présenté dans la note de service du mois de juin. L'Université numérique de la Nièvre (U2N) constituera un temps de formation pour les enseignants de cycle 3 le 27 mars à Nevers, pris sur le temps institutionnel animation pédagogique mathématiques.
- **Les activités pédagogiques complémentaires** : Les écoles ont été destinataires, le 15 mai 2018, d'une note départementale concernant la mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires à partir de la rentrée 2018. En annexe 2 une opérationnalisation de la note départementale, déjà transmise en fin d'année scolaire.

VII/ Les dispositifs d'aide : le pôle ressource

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constitue avec les conseillers pédagogiques, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, les personnels sociaux et de santé, **le pôle ressource**.

L'inspecteur de l'Education Nationale pilote et mobilise cet ensemble de professionnels dans l'objectif **de prévenir et de remédier** aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

L'équipe de circonscription a élaboré un document, hébergé sur notre site, « [Pôle ressource et fonctionnement du RASED](#) ». Celui-ci vise à formaliser et à rendre directement accessibles, tous les leviers d'action nous permettant de **développer les potentialités de tous les élèves**, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'eux les conditions de la réussite au sein de chaque cycle d'enseignement.

Pour que ces aides soient efficaces, une démarche et un échéancier précis vous ont été proposés afin d'optimiser la gestion du temps et le contenu des CMC « Personnalisation des parcours ».

Il s'agira de définir finement la problématique scolaire de ces élèves et d'**établir en CMC et avec la collaboration du RASED une stratégie globale de prise en charge de la difficulté.**

Ces dispositifs visent à améliorer la fluidité des parcours scolaires.

Le redoublement constitue un recours ultime mais possible, précisément justifié et accepté par la famille, **pour des cas qui doivent rester rares** [décret n° 2018-119 du 20-2-2018 - J.O. du 21-2-2018- NOR [MENE1800673D](#)]. En tout état de cause, il comporte des aménagements particuliers qui le différencient de la simple reprise à l'identique d'une année scolaire. Le PPRE précise ces aménagements. Il s'agit pour nous de mener chaque élève au maximum de ses possibilités.

Les réseaux d'aide sont associés à l'analyse des évaluations et à la conception des modalités de mise en œuvre des différentes aides. **Cette année, plus particulièrement ils seront associés à l'analyse des évaluations nationales CP et CE1 afin d'affiner les pistes de remédiation proposées par la DGESCO.**

Les fiches de demande d'aide doivent être parvenues au réseau dès que possible, au **plus tard fin septembre**. Les interventions réseau doivent nécessairement être corrélées à l'élaboration écrite d'une demande d'intervention réseau (DIR).

Il n'y aura pas de prise en charge RASED sans cette demande d'intervention écrite. Les formulaires et documents récapitulatifs sont disponibles via le document « pôle ressource » ou directement sur le site de circonscription (espace personnalisation des parcours) : <http://iennsn1.dsden58.ac-dijon.fr/2016/03/22/demande-dintervention-du-reseau-daides/>

La réunion du pôle ressource aura lieu le jeudi 11 octobre de 9 heures à 16 heures à la DSDEN.

VIII/ Rentrée en musique

Lors de la dernière rentrée scolaire de nombreuses écoles se sont mobilisées pour mettre en œuvre la « Rentrée en musique ». Ce fut un moment privilégié de partage musical de convivialité et de fierté pour les élèves. Cette nouvelle rentrée en musique pourra donc participer à un accueil bienveillant et instaurer un cadre confiant pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Il s'agit de proposer aux élèves qui étaient déjà scolarisés dans l'école l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, ce qui constitue une manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue. Les partenaires du milieu associatif ou des collectivités locales pourront être associés à ce moment.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur les fiches consacrées au chant dans les ressources d'accompagnement des enseignements artistiques publiées sur Eduscol ainsi que sur les répertoires à chanter proposés sur Musique Prim, site de ressource pour l'éducation musicale à l'école.

Cet évènement participe de la volonté commune des ministères de l'éducation nationale et de la culture de développer la pratique de la musique à l'École.

Pour cette seconde édition il est important que toutes les écoles s'engagent dans un temps de pratique musicale collective le lundi 3 septembre au moment de la journée qui vous paraîtra le plus opportun.

Une prochaine note de service abordera les modalités d'évaluation des enseignants : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription de Sud Nivernais 1 et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

L'équipe de circonscription vous souhaite une excellente année scolaire.

Vous savez que je me tiens à votre disposition dans l'éventualité de problèmes professionnels, voire personnels.

Signé
Annette Gien